



MAIRIE D'ECOLE-VALENTIN

COMMISSION FINANCES

Compte-rendu de la réunion du Mercredi 8 Mars 2022

Présents : AYMONIN Cédric, GUYEN Yves, MALETTE Esther, MARCOUX Philippe, MELIERES Serge.

Invitée : Mme SABY-LAUDIGEIS, Conseillère aux Décideurs Locaux.

Participaient également : Dorothee GEORGES, secrétaire générale et Delphine DUCHENE, secrétaire comptable.

Absente excusée : GRUNENWALD Chrystelle.

Ordre du jour

- Examen des comptes 2021.
- Budget Primitif 2022.
- Discussion sur les taux d'imposition.

Séance ouverte à 18h30 en mairie.

Yves GUYEN, Maire, introduit la séance en rappelant les points à l'ordre du jour.

Serge MELIERES, Adjoint aux Finances, prend la parole et remercie notamment toutes les personnes présentes à cette commission.

Les membres de la commission ont à leur disposition une analyse détaillée des différents chapitres de la comptabilité publique ainsi qu'un tableau explicatif des dépenses d'investissement, constituant l'ossature financière de l'équilibre du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022.

Examen des comptes 2021

1°) Analyse de la section de fonctionnement :

Le résultat réel 2021 ressort à hauteur de + **721 914.41 €**, soit une augmentation de 476 305.86 € par rapport au budget primitif 2021.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement dégagé en 2020 était de 872 641.91 €.

a) Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	Réel 2021	Ecart Réel et BP 2021
Total chapitre 011 (Charges de fonctionnement courantes)	782 744,00 €	578 700,24 €	- 204 043,76 €
Total chapitre 012 (Charges de personnel)	861 600,00 €	758 512,18 €	- 103 087,82 €
Total chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	137 156,67 €	127 225,50 €	- 9 931,17 €
Total des dépenses de gestion courante (chapitre 011+012+65)	1 781 500,67 €	1 464 437,92 €	- 317 062,75 €
Total chapitre 66 (Charges financières)	76 300,00 €	76 292,07 €	- 7,93 €
Total chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	9 930,00 €	9 830,00 €	- 100,00 €
Total Dépenses réelles	1 867 730,67 €	1 550 559,99 €	- 317 170,68 €
Dot.amort.immos incorp.& corp	220 282,78 €	220 282,78 €	- €
Dotations provisions	7 880,00 €	2 109,42 €	- 5 770,58 €
Virement à la section d'investissement			- €
Total des dépenses de fonctionnement 2021	2 095 893,45 €	1 772 952,19 €	- 322 941,26 €

Remarques et analyses :

Les dépenses de fonctionnement réelles sont en baisse de 322 941.26 € par rapport au Budget Primitif 2021. Cela provient essentiellement des dépenses réelles de fonctionnement qui sont en baisse de 317 170.68 € par rapport aux prévisions.

On notera plus particulièrement :

- Une baisse de 240 043.76 € des dépenses de fonctionnement courantes (Cf. tableaux détaillés joints en annexe).
- Une maîtrise des charges de personnel.
- Une approche exacte des charges financières et des dotations dont les montants sont proches des montants attendus.

b) Les recettes de fonctionnement sont de 2 494 866.60 € pour 2 341 502,00 € attendus au BP, soit une hausse de + 153 364.60€.

Recettes de fonctionnement	BP 2021	Réel 2021	Ecart Réel et BP 2021
Atténuations de charges	54 000,00 €	95 638,90 €	41 638,90 €
Produits services, domaine et ventes diverses	80 565,00 €	95 802,10 €	15 237,10 €
Impôts et taxes	1 565 825,00 €	1 644 772,35 €	78 947,35 €
Dotations et participations	152 061,00 €	172 714,71 €	20 653,71 €
Autres produits de gestion courante	263 455,00 €	264 520,32 €	1 065,32 €
Total des recettes de gestion courante	2 115 906,00 €	2 273 448,38 €	157 542,38 €
Total chapitre 77 (produits exceptionnels)	16 150,00 €	14 690,44 €	- 1 459,56 €
Total Recettes réelles	2 132 056,00 €	2 288 138,82 €	156 082,82 €
Opérations d'ordre (neutralisation AC et amortissements)	209 446,00 €	206 727,78 €	- 2 718,22 €
Excédent de fonctionnement 2020 affecté	- €	- €	- €
Total des Recettes de fonctionnement 2021	2 341 502,00 €	2 494 866,60 €	153 364,60 €

Les chiffres réels sont donc globalement conformes aux prévisions (Cf. détails en annexe).

Le résultat de fonctionnement (pour rappel RF-DF), soit 2 494 866.60 € - 1 772 952.19 € = 721 914.41 € sera disponible pour une affectation sur le BP 2022, selon les décisions prises, pour partie en report à la section de fonctionnement et pour le solde en recettes dans la section d'investissement.

Le résultat réel constaté reste satisfaisant et s'inscrit dans la lignée des résultats des années précédentes.

Rappel des excédents de fonctionnement dégagés les 3 années précédentes :

- 2019 : 655 292.29 €
- 2020 : 872 641.91 €
- 2021 : 721 914.41 €

2°) Analyse de la section d'investissement :

Le résultat d'investissement 2021 ressort ainsi :

Réel 2021			
	Dépenses	Recettes	Recettes-dépenses
Investissements (nouveaux crédits)	1 791 057,58 €	1 120 935,45 €	-670 122,13 €
investissements (reports)	531 101,77 €	1 359 488,40 €	828 386,63 €
TOTAUX	2 322 159,35 €	2 480 423,85 €	158 264,50 €

a) Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 322 159.35 € pour 2 519 496.16 € inscrites au Budget Primitif.

○

- Le montant des opérations concrètes d'investissement réalisés est de 787 562.07 € dont le détail par opération figure en annexe.

On retiendra notamment :

- Maison Communale de Valentin : 358 106.07 €
- Bâtiments scolaires : 21 524.54 €
- Matériels pour école : 29 518.82 €
- C.A.L. : 63 974.42 €
- Ateliers municipaux : 68 897.12 €
- Hangar municipal : 108 173.40 €

- La part des travaux remboursés à Grand Besançon Métropole dans le cadre des transferts de compétence, augmente de 49 986 € par rapport au budget primitif et ressort à 201 886 €.
- Les autres enregistrements comptables liés aux dépenses d'investissement sont conformes aux prévisions (remboursements d'emprunts, Fonds de concours, etc..) et n'appellent pas de remarques particulières.

b) Les recettes d'investissement sont de 2 480 423.85 € pour 3 087 626.91 € prévues au BP 2021 ; soit un écart de – 607 203.06 €.

- L'excédent de fonctionnement 2020 restant à affecter à hauteur de 500 000 €, n'a pas été viré en recettes d'investissement et reste donc en réserves pour une utilisation sur un exercice comptable ultérieur.
- Le solde de la différence constatée s'élève donc à – 107 203.06 €. Il correspond essentiellement à :
 - L'absence de virement de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2021 qui reste également en réserve d'affectation (rappel : prévu 245 608.55 €)
 - Un montant de subventions reçues pour la Maison Communale de Valentin de 180 677.73 € non budgétisé dans le budget primitif à titre de prudence.
 - La taxe d'aménagement s'élève à 72 919.90 €. Ce poste est en constante diminution depuis des années et continuera à se réduire dans les années à venir.

3°) Focus sur quelques points particuliers du réel 2021 :

- 1) Détail de la dette communale au 31/12/2021 : Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté au cours de l'année 2021, le capital restant dû (2 344 K€) est en diminution comparé au 31/12/2020 (2 503 K€). La dette par habitant est de 265 € (hors opération d'investissement « gendarmerie »).
- 2) Opération « Gendarmerie » : En 2021 l'ensemble des recettes/dépenses fait ressortir un solde positif de +51 K€. On notera un montant d'investissement à hauteur de 20 K€ au cours de l'année.

En conclusion, les résultats dégagés en fonctionnement (+722 K€) et en investissement (+ 158 K€) sont satisfaisants et ont permis à la commune d'assumer d'une part sa politique équilibrée de gestion courante et d'autre part la poursuite des investissements importants au bénéfice des habitants (788 K€).

Les excédents dégagés permettent également de se donner des moyens d'action pour les années futures.

Budget Primitif 2022

Toutes les dépenses émises par l'ensemble des Adjointes, tant sur le plan du fonctionnement que sur celui des investissements, ont été prises en considération.

L'Adjoint aux Finances et le rapporteur présentent à la commission, l'analyse détaillée du Budget Primitif 2022.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il en ressort les éléments suivants :

Dépenses de fonctionnement	Réel 2021	BP 2022	Ecart
Total chapitre 011 (Charges de fonctionnement courantes)	578 700,24 €	789 267,00 €	210 566,76 €
Total chapitre 012 (Charges de personnel)	758 512,18 €	838 200,00 €	79 687,82 €
Total chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	127 225,50 €	138 631,40 €	11 405,90 €
es dépenses de gestion courante (chapitre 011+012+65)	1 464 437,92 €	1 766 098,40 €	301 660,48 €
<hr/>			
Total chapitre 66 (Charges financières)	76 292,07 €	76 000,00 €	-292,07 €
<hr/>			
Total chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	9 830,00 €	100,00 €	-9 730,00 €
Total Dépenses réelles	1 550 559,99 €	1 842 198,40 €	291 638,41 €
<hr/>			
Dot.amort.immos incorp.& corp	220 282,78 €	292 383,64 €	72 100,86 €
Dotations provisions	2 109,42 €	5 331,20 €	3 221,78 €
<hr/>			
Virement à la section d'investissement			
<hr/>			
Total des dépenses de fonctionnement 2022	1 772 952,19 €	2 139 913,24 €	366 961,05 €

Nous constatons une hausse des dépenses de fonctionnement attendue de 367 K€ par rapport à l'exercice 2021 ; cette augmentation résulte des dépenses de fonctionnement courantes et des éléments liés au personnel.

- Chapitre 11 – Charges de fonctionnement courantes (+ 211 K€). Un détail est présenté dans les documents en annexe.
- Chapitre 12 - Charges de personnel (+ 80 K€). Elles représentent 40 % du total net des dépenses de fonctionnement ; elles tiennent compte des embauches nécessaires au remplacement de personnes titulaires absentes pour maladie et compensées par la sécurité sociale.

En Recettes de fonctionnement, on peut noter une quasi-stabilité attendue (-47 K€ soit - 2%). On notera les éléments suivants ;

- La poursuite des baisses programmées des dotations de l'état (DGF).
- Le revenu des immeubles pour 254 K€.
- Les ressources fiscales (taxes foncières bâties et non bâties) qui s'élèvent à 1 147 K€ et représente 46 % du total des recettes de fonctionnement.
- L'augmentation de la taxe perçue au titre la « consommation finale d'électricité » et qui ressort à 32 K€ (+50%).

Recettes de fonctionnement	Réel 2021	BP 2022	Ecart
Atténuations de charges	95 638,90 €	37 000,00 €	-58 638,90 €
Produits services, domaine et ventes diverses	95 802,10 €	91 100,00 €	-4 702,10 €
Impôts et taxes	1 644 772,35 €	1 695 114,00 €	50 341,65 €
Dotations et participations	172 714,71 €	150 413,00 €	-22 301,71 €
Autres produits de gestion courante	264 520,32 €	257 938,00 €	-6 582,32 €
Total des recettes de gestion courante	2 273 448,38 €	2 231 565,00 €	-41 883,38 €
Total chapitre 77 (produits exceptionnels)	14 690,44 €	13 000,00 €	-1 690,44 €
Total Recettes réelles	2 288 138,82 €	2 244 565,00 €	-43 573,82 €
Opérations d'ordre (neutralisation AC et amortissements)	206 727,78 €	202 886,00 €	-3 841,78 €
Excédent de fonctionnement affecté			
Total des Recettes de fonctionnement 2022	2 494 866,60 €	2 447 451,00 €	-47 415,60 €

Il a été retenu au Budget Primitif la neutralisation de l'amortissement de l'AC d'investissement à hauteur de 202 886 € ; cette approche sera proposée au vote du conseil municipal prévu en date du 11/03/2022.

Le budget primitif des recettes de fonctionnement 2022 ressort à l'équilibre pour un montant de **2 447 451 €**.

Au titre des **Investissements** (Cf. documents en annexe), les principales caractéristiques sont les suivantes :

En **dépenses d'investissement**, les besoins de la commune font particulièrement ressortir :

- Les dépenses générales d'investissement de 596 K€. à citer :
 - Remboursements du capital des emprunts : 145 K€.
 - L'absence de Fonds de concours (participation de la commune aux travaux réalisés par GBM).
- L'obligation d'assumer le report important des investissements non encore réalisés (RAR) à hauteur de 531 K€.
- Diverses opérations nouvelles d'un montant de 1 942 K€ dont :
 - Création d'un terrain de football synthétique + aménagements sportifs et ludiques : 1 270 K€.
 - Fin des travaux de la Maison communale de Valentin : 215 K€.

- Travaux dans le nouvel hangar municipal : 69 K€.
- Travaux et aménagements bâtiments scolaires, périscolaire et matériels écoles : 35 K€.
- Aménagement Mairie : 56 K€
- Centre d'activités et de loisirs (CAL) : 45 K€

Le montant total des dépenses d'investissement prévues s'établit à 3 068 K€

En **Recettes d'investissement**, on relèvera spécifiquement,

- Le montant des subventions concernant la MCV et le complexe sportif (533 K€).
- Le produit abondé du Fonds de compensation de la TVA 2019 (107 K€).
- L'excédent de fonctionnement 2021 affecté en section d'investissement (722 K€).
- Le solde d'investissement reporté (689 K€).

Le montant total des recettes d'investissement prévues est de 2 425 K€

Avant arbitrage, le résultat brut de la section d'investissement ressort à - **643 €** compte tenu des opérations concernant les nouveaux crédits 2022 ainsi que les reports 2021.

Au cours de la réunion, les membres présents ont échangé et posé des questions sur plusieurs aspects des comptes présentés.

En conclusion, plusieurs résolutions seront soumises au vote lors du conseil municipal du 11 Mars 2022 :

- Vote du compte administratif 2021 présenté par Mr Le Maire.
- Maintien « en réserves d'affectation » du report de l'excédent de fonctionnement 2020 à hauteur de 500 K€.
- Affectation du résultat de fonctionnement 2021 en recettes d'investissement pour sa totalité (722 K€).
- Souscription d'un emprunt d'un montant de 500 K€ sur une durée de 15 ans pour abonder les recettes d'investissement et notamment le financement du terrain synthétique et complexe sportif (rappel : Montant de l'investissement de 1 270 K€).
- Augmentation de 1 point du taux d'imposition communale de la taxe foncière ; cette recette supplémentaire devrait générer une augmentation de recettes de l'ordre de 67 K€ par an. Elle permettra de faire face aux annuités de remboursement du nouvel emprunt contracté.

Les exercices à venir devront être abordés avec prudence et maîtrise dans la ligne des années précédentes ; Il importe de conforter le résultat de fonctionnement pour permettre à la commune d'engager de nouvelles opérations d'investissement mesurées, sans avoir recours à une nouvelle augmentation de la fiscalité et en maintenant un taux d'endettement mesuré.

Séance levée à 20h30.

Le Rapporteur

L'Adjoint aux Finances

Philippe MARCOUX

Serge MELIERES